

Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4a)

Brevet de technicien supérieur « assistant de manager »
arrêté du 11-6-2009 - J.O. du 2-7-2009 (NOR : ESRS0909856A)

École technique privée « EPSECO » de Valence (RLR : 443-0)

Reconnaissance par l'État
arrêté du 18-6-2009 - J.O. du 3-7-2009 (NOR : ESRS0911806A)

Institut polytechnique de Bordeaux (RLR : 421-0 ; 425-7)

Création d'écoles internes
arrêté du 23-6-2009 (NOR : ESRS0900290A)

Mouvement du personnel

Ingénieurs diplômés

Candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2008, 2ème session)
arrêté du 4-6-2009 - J.O. du 2-7-2009 (NOR : ESRS0914030A)

Enseignement supérieur et recherche

Brevet de technicien supérieur

Brevet de technicien supérieur « assistant de manager »

NOR : ESRS0909856A

RLR : 544-4a

arrêté du 11-6-2009 - J.O. du 2-7-2009

ESR - DGESIP

Vu décret n ° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-6-2005 ; arrêté du 15-1-2008 ; avis de la commission professionnelle consultative « services administratifs et financiers » du 2-2-2009 ; avis du CSE du 14-5-2009 ; avis du CNESER du 18-5-2009

Article 1 - Les dispositions de la définition de l'épreuve E2 « expression et culture en langues vivantes étrangères » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 15 janvier 2008 susvisé sont **complétées** par les dispositions suivantes :
« La liste des langues autorisées est la suivante : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais. »

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2011.

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche

École technique privée « EPSECO » de Valence

Reconnaissance par l'État

NOR : ESRS0911806A

RLR : 443-0

arrêté du 18-6-2009 - J.O. du 3-7-2009

ESR - DGESIP

Vu code de l'éducation, notamment ses articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; circulaire du 14-1-2005 ; avis du CSE du 14-5-2009, avis du CNESER du 18-5-2009

Article 1 - L'école technique privée EPSECO - Victor Leroy Formation, sise Le Forum, 7, avenue de Verdun, à Valence, est reconnue par l'État pour la formation préparant aux brevets de technicien supérieur suivants :

- management des unités commerciales ;
- banque option A ;
- animation et gestion touristique locale ;
- vente et production touristique ;
- économie sociale et familiale ;
- diététique ;
- esthétique, cosmétique ;
- services et prestations des secteurs sanitaire et social.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche
Institut polytechnique de Bordeaux

Création d'écoles internes

NOR : ESRS0900290A
RLR : 421-0 ; 425-7
arrêté du 23-6-2009
ESR - DGESIP

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 713-1 et L. 717-1 ; décret n° 2009-329 du 25-3-2009, notamment article 10 ; avis du comité technique paritaire de l'Institut polytechnique de Bordeaux du 28-5-2009 ; délibération du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux du 29-5-2009

Article 1 - Sont créées à l'institut polytechnique de Bordeaux les écoles internes suivantes :

- École nationale supérieure de cognitive (E.N.S.C.) ;
- École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (E.N.S.C.P.B.) ;
- École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA) ;
- École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux (E.N.S.T.B.B.).

Article 2 - Le recteur de l'académie de Bordeaux et l'administrateur provisoire de l'Institut polytechnique de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 23 juin 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Patrick Hetzel

Mouvement du personnel

Ingénieurs diplômés

Candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2008, 2ème session)

NOR : ESRS0914030A
arrêté du 4-6-2009 - J.O. du 2-7-2009
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 juin 2009, sont déclarés admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2008, 2ème session) par ordre alphabétique :

Aresté Frédéric, eau et environnement.
Banzet Christophe, informatique.
Bénard Yaël, énergétique.
Bouniol Alexandre, agriculture.
Bourguignon Patrick, mécanique.
Camhi Yvan, matériaux.
Candelier Valérie, génie industriel.
Capel Richard, hygiène et sécurité.
Chantelly Dina, épouse Abidos, informatique.
Constant Franck, génie industriel.
De Minguine Lionel, logistique.
Delamoye Philippe, bâtiment.
Delpierre Christophe, informatique.
Di Bella Raffaele, gestion de production.
Falgayrac Philippe, informatique.
Fouly Olivier, eau et environnement.
Fourty Gilles, eau et environnement.
Geoffroy Sonia, agroalimentaire.
Godard Élie, bâtiment et travaux publics.
Grun Christophe, hygiène et sécurité.
Guérin Sébastien, informatique.
Hueber David, génie industriel.
Jesnak Laurent, logistique.
Kangmonye Samuel, travaux publics.
Le Guerroué-Dréwillon Patrice, automatique et informatique industrielle.
Le Quéau Pascal, électrotechnique.
Lebailly David, automatique et informatique industrielle.
Maroie Serge, génie des procédés.
Nicolas Paul, mécanique.
Pynthe Pierre, électrotechnique.
Renda Jean-Michel, hygiène et sécurité.
Renggli Nicole, épouse Jacquot, matériaux.
Rharbaoui Fouad, informatique.
Robert Stéphane, eau et environnement.
Schloesslin Yves, télécommunications et réseaux.
Schultz Denis, génie industriel.
Shu Nathalie, hygiène et sécurité.
Sègue Michel, génie industriel.
Vedovi Romuald, gestion de production.
Virone Joseph, mécanique.